

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 64 (1950)

Heft: 4

Artikel: Étude sur l'écartelé plain en Artois aux XIIIe et XIVe siècles [suite]

Autor: Feuchère, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etude sur l'écartelé plain en Artois aux XIII^e et XIV^e siècles

par P. FEUCHÈRE

(Suite.)

2. Branches cadettes.

a) *Lens-Chocques* : Eustache, seigneur de Chocques, frère du châtelain Jean I, nous donne deux sceaux : le premier (janvier 1223) a 58 mm., type équestre, écu écartelé au lambel de huit pendants, légende : SIGILL: :EUS... ..DE:LENS (fig. 95)²⁸). Le contre-sceau présente les mêmes armes et la légende : SIGILL.EUS TACHII:DE:LENS (fig. 96). Un second sceau, de 1230, porte le même écartelé au lambel de huit pendants²⁹).



Fig. 95. Sceau d'Eustache II de Lens,
sgr. de Chocques, 1223. ✓



Fig. 96. Contre-sceau d'Eustache II,
sgr. de Chocques, 1223. ✓

b) *Lens-Reninghelst* : Gérard, frère de Baudoin IV, nous a laissé deux sceaux : l'un de 1222, 54 mm., écu écartelé à la bordure engrêlée, légende : SIGILL...GER... ..E:LENS (fig. 97)³⁰). L'autre, de janvier 1237, a 58 mm., écu écartelé à la bordure chargée d'une bordure ondulée, légende : S:GERARDI:DE:LENS³¹). La fille de Gérard, Béatrice, dame de Reninghelst, aurait scellé un acte de 1285 d'un sceau à l'écartelé avec bordure³²).

²⁸) Demay, *Flandre*, 1201.

²⁹) Ms. Rebecque, C, p. 195.

³⁰) Demay, *Artois*, 401.

³¹) Douet D'Arcq, 2570.

³²) A. Pas-de-Calais, Fonds Rodière, Général. et Extraits, I, p. 108.

c) *Lens-Beuvry*, branche inconnue à tous les généalogistes : Nicolas, seigneur de Beuvry, autre frère de Baudoin IV, scelle le 4 janvier 1224/5 d'un sceau équestre à l'écartelé de plains³³). De son fils Jean nous avons un sceau à l'écartelé avec bordure (mars 1259), légende : SIGILL:JOHANNIS:DE BEUVERI (fig. 98)³⁴).

d) *Lens-Rebecque* : Renaud, seigneur de Rebecque, le plus jeune frère de Baudoin IV, scelle un acte de 1251 d'un sceau de 55 mm. avec un écu écartelé à l'orle de 11 besants, légende : S:RENALDI:DE:LENS³⁵). Ses descendants, qui prennent le nom de La Couture, adoptent comme brisure le lambel de trois ou cinq pen-



Fig. 97. Sceau de Gérard de Lens, sgr. de Reninghelst, 1222.



Fig. 98. Sceau de Jean de Lens, sgr. de Beuvry, 1259.

dants. Citons les sceaux de Jean I (1259), 46 mm., lambel à cinq pendants, légende : S:JE... ..ELECOURT...³⁶) ; Jean II (1284) lambel à trois pendants, légende : SIGILLUM... ..USTURE)³⁷ ; Jean III (15 janvier 1315) 36 mm., lambel à trois pendants, légende : S:JEHAN:DE:LA:COUTURE:CHLR:SI...S... ..DE:REBECQUE³⁸) ; Jean IV, 23 mm., écartelé au lambel, légende : SI... ..DE:REBECQUE³⁹). Les Lens-Rebecque, qui se continuent par des cadets jusqu'en 1830, portent encore au XV^e siècle l'écartelé au lambel⁴⁰).

e) *Lens-Brebières-Longwez* : Baudoin I, sire de Brebières, scelle un acte de 1266 d'un écu à la bande brochant sur l'écartelé, sceau de 52 mm., légende S:BALDUINI:MILITIS:DOMINI:DE:BERBERIA (fig. 99)⁴¹). Son fils Baudoin II, seigneur de Brebières et de Louez-les-Duisans, nous offre deux sceaux, l'un du 17 octobre 1304,

³³) *ibid.*, Ms. Galametz, p. 234.

³⁴) *ibid.*, Fonds Collégiale St. Barthélemy de Béthune, carton XII^e-XIII^e siècles.

³⁵) Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, T. II, n° 989.

³⁶) Ms. Rebecque, C, p. 514.

³⁷) A. Pas-de-Calais, Fonds Collégiale St. Barthélemy de Béthune, boîte I, carton des seigneurs, XII^e et XIII^e siècles.

³⁸) Haigneré, *op. cit.* n° 1458.

³⁹) *ibid.* n° 1914.

⁴⁰) cf. *Epigraphie ancienne de Saint-Omer*, M. S. A. M., T. 23, p. 394, n° 1.

⁴¹) Demay, *Flandre*, 1206.



Fig. 99. Sceau de Baudoin I de Lens, sgr. de Brebières, 1266.

25 mm., écartelé à la bande, légende : BAUDOIN:SIRES:DE:LOU...⁴²⁾; l'autre, du 12 janvier 1315, même écu, légende brisée ⁴³⁾. Un frère cadet de Baudoin II, Gossuin de Louwez, scelle le 16 mars 1315 d'un sceau de 28 mm., à l'écartelé à la bande et à la bordure engrêlée, légende : S:GOSSUIN:DE:LAUWES:CHRS⁴⁴⁾. Les descendants de cette branche, les Hourde et les Louvers, ainsi que les Du Mont, scellent d'un écu écartelé aux 1 et 4 d'or à la bande de gueules, aux 2 et 3, de sable plain.

f) *Lens-Annequin* : branche issue de Godefroy I, troisième fils de Baudoin IV. Son successeur, Godefroy II, scelle en 1346, le 20 octobre, d'un sceau de 23 mm., à l'écu écartelé à la bande engrêlée, légende : S:GODEF...DE: ANEKIN ⁴⁵⁾. Son fils, Baudoin d'Annequin, grand maître des arbalétriers de France, scelle trois quittances (28 mai 1350, 28 novembre 1361, 20 décembre 1363) ⁴⁶⁾ avec des sceaux portant l'écartelé à la bande engrêlée, écartelé d'une croix (Boyeffles et non Savoie !). Tassart d'Annequin, fils de Gilles l'Esclave, bâtard de Baudoin, scelle (12 octobre 1427) d'un sceau de 24 mm. à l'écartelé à la bande engrêlée ⁴⁷⁾.

g) *Lens-Anvin* : un Baudoin de Lens, plus tard baron d'Anvin par son mariage, fils probablement du Chatelain Jean III, scelle par deux fois d'un écartelé brisé d'une étoile en franc canton. ⁴⁸⁾ Comme ce personnage est sans doute un bâtard et qu'il n'a pas eu de descendants, il donne lieu à des conjectures sur lesquelles nous reviendrons.

SEIGNEURS D'HULLUCH. ✓

Bien que la famille remonte à Lietold d'Hulluch cité avec le premier châtelain de Lens, Bernard, en 1070 ⁴⁹⁾, il faut attendre la deuxième moitié du XIII^e siècle pour en trouver des sceaux. Jean II scelle deux fois, en 1283 et 1288, d'un sceau à l'écartelé (fig. 100 et 101) ⁵⁰⁾. De Jean III nous connaissons un sceau du 2 juillet 1306, avec le même écu,

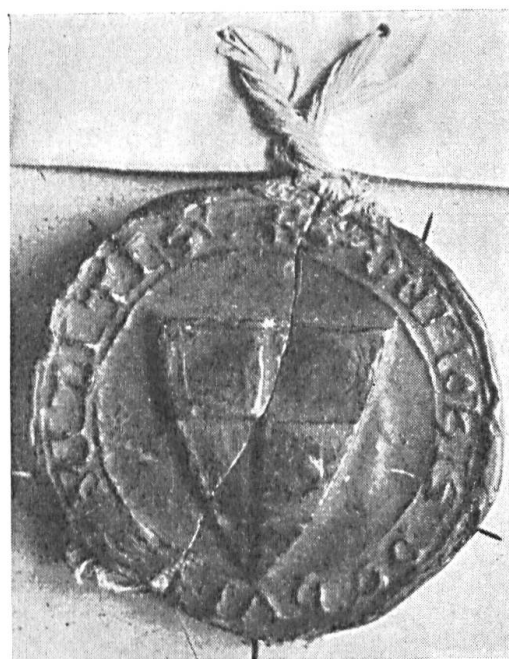


Fig. 100.
Sceau de Jean II, sgr. d'Hulluch, 1283.

⁴²⁾ Demay, *Artois*, 423.

⁴³⁾ A. Nord, 51 H 13, P. 73, Abb. de Beaulieu.

⁴⁴⁾ Haigner, *op. cit.*, p. 253, n° 1457.

⁴⁵⁾ Demay, *Flandre*, 417.

⁴⁶⁾ Demay, *Clairambault*, 195 à 197.

⁴⁷⁾ Demay, *Artois*, 809.

⁴⁸⁾ Demay, *Clairambault*, 5166, *Artois*, 400.

⁴⁹⁾ Miraeus, *Opera Diplomatica*, I, 161.

⁵⁰⁾ A. Nord, B 477, et 10 H 115, pièce 1554.

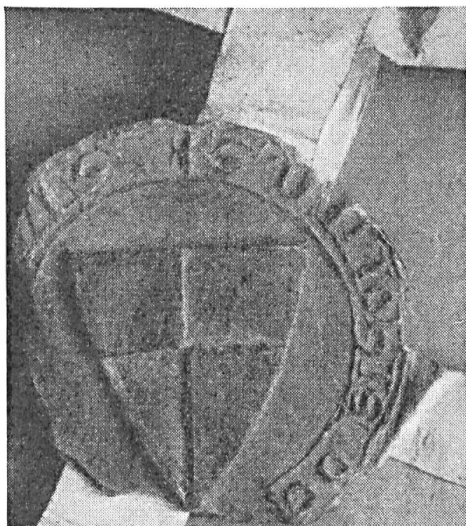


Fig. 101.
Sceau de Jean II, sgr. d'Hulluch, 1288.

sans légende⁵¹) ; même sceau le 13 août 1306. En 1288 et 1299, Eustache de Hulluch, seigneur de la Hamaide à Hénin-liétard, frère de Jean II, scelle d'un écartelé au lambel d'ailleurs à peine distinct par suite de l'ecrasement de la cire (fig. 102)⁵²).

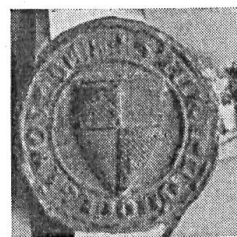


Fig. 102.
Sceau d'Eustache d'Hulluch, 1288.

SEIGNEURS DE NOYELLES-SOUS-LENS DITS COUPLEL.

Ce sont des cadets des Hulluch dont la généalogie a été faussée par le prince de Béthune⁵³). Michel Couplel scelle deux fois (1288 et 23 octobre 1302) d'un écartelé plain⁵⁴). Son frère cadet Baudoin scelle deux fois d'un écartelé au lambel de quatre pendants⁵⁵).

* * *

Ce matériel sigillographique très abondant nous ouvre un large champ d'investigations. Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

Les variations de l'élément héraldique sont soumises à de véritables règles, que nous ne pouvons qu'entrevoir pour les périodes primitives. Dans le cas de l'écartelé, comme dans celui de l'écusson en abîme⁵⁶), n'est-il pas étonnant de trouver, avant la représentation des armes, la figuration d'un meuble, aigle pour les Lens et les Wavrin, lion pour les châtelains d'Arras⁵⁷) ? Mais, phénomène inverse, le contre-sceau, à la fin du XIII^e siècle, rappelle ce meuble primitif qui, à l'origine, figurait seul sur le sceau.

La question des brisures est ici, comme chez les Wavrin, la plus riche en suggestions. Les châtelains de Lens semblent avoir suivi une règle intangible dans l'attribution des brisures au XIII^e siècle : la génération la plus ancienne, celle du châtelain Jean I, brise d'un lambel de huit pendants ; au degré suivant, les fils de Jean I brisent d'une bordure (Lens-Reninghelst) ou d'une orle de besants (Lens-Rebecque). Un chaînon plus tard, les fils cadets de Baudoin IV brisent d'une bande, simple pour le second fils (Lens-Brebières), engrêlée pour le troisième (Lens-Annequin).

⁵¹) Demay, *Artois*, 376.

⁵²) A. Nord, B 477 et A. Pas-de-Calais, A 44, n° 9 et 46. — L'armorial Wijnbergen (vers 1280) (propriété particulière) donne les émaux portés par les deux frères, Jean et Eustache : *Jehan de Huluhc*, écartelé d'or et de gueules ; *Eustate de Huluhc*, id. au lambel à 4 pendants d'azur. Sur la même page de cet armorial se trouvent les écus de : *Jehan de Huluhc li englais* (d'argent à la croix engrêlée d'azur), *Jehan de Huluhc* (id. au lambel à 4 pendants de gueules), *Genci (?) de Huluhc* (id. au bâton de gueules). Il doit s'agir des Huluch d'Angleterre. L'origine anglaise des Huluch et des Noyelles a été rapportée par le prince de Béthune mais demeure extrêmement suspecte (famille des Leicester).

⁵³) Ms. Généalogique, II p. 425 - 431, chez M. Denis du Péage, à Lille.

⁵⁴) A. Nord, B 447, A. Pas-de-Calais, A 186.

⁵⁵) Demay, *Artois*, 267, 268.

⁵⁶) voir note 1.

⁵⁷) voir note 5.

A la fin du siècle, les cadets brisent en ajoutant une pièce au franc-canton : étoile pour Baudoin de Lens-Anvin, lion léopardé pour le futur châtelain Jean IV.

Il semblerait donc, à première vue, que chaque génération adopte une brisure caractéristique. Peut-on ériger cette apparence en système ? Non, car dans la lignée même des châtelains, des exceptions infirment cette règle : Nicolas de Lens-Beuvry, qui appartient à la génération de Gérard de Lens-Reninghelst et de Renaud de Lens-Rebecque, porte, ainsi que son fils Jean, un écartelé sans brisure. Aurait-il brisé par changement d'émaux ? Autre constatation troublante : les descendants de Renaud de Rebecque remplacent l'orle de besants par un lambel de trois ou cinq pendants. Si l'on cherche dans d'autres familles, les Wavrin par exemple, la disposition des brisures, entrevue chez les Lens, ne se retrouve pas : la bande apparaît chez les Wavrin-Waziers, sortis les premiers du tronc (il est vrai qu'Hellin l'Oncle, le plus ancien degré, porte un écu sans brisure) ; de même, les Auby, issus à la fin du XII^e siècle, portent la bande dès 1224⁵⁸). La bordure, qui chez les Lens précède la bande, apparaît plus tardivement chez les Villiers, les Maisnil et les Tupigny⁵⁹). Le franc-canton est très précoce chez les Meteren⁶⁰), plus tardif chez les Wavrin-Upen⁶¹). La question du lambel est encore plus discutable : en général, en Artois, en Flandre, comme dans toute la France, il est le signe distinctif des cadets de la première génération. Le cas est net chez les Lens, les Hulluch et les Couplél étudiés ici. Il se retrouverait chez la plupart des cadets de première génération d'Artois aux XIII^e et XIV^e siècles⁶²). Mais il existe une importante catégorie de cadets qui ne brisent pas les armes originelles : les Arras-Achicourt et les Arras-Selles portent comme les châtelains, le chef d'hermines⁶³). Chez les Lens, la branche de Beuvry fait de même. Dernière constatation : quelle est la règle pour les cadets de cadets ? En général, du moins dans le Nord de la France, ils ajoutent une bordure, cas très net chez les Arras⁶⁴), chez les Olhain⁶⁵) et pour Gossuin de Louez.

Il est pourtant impossible d'ériger ces remarques en règle systématique et jusqu'au XIV^e siècle, les brisures n'obéissent à aucune règle générale, elles semblent, dans chaque lignée, suivre des habitudes particulières à la famille. Ce n'est qu'après

⁵⁸) Douet D'Arcq, 1226.

⁵⁹) Alleaume de Villiers (1294) (Demay, *Flandre*, 1715), Isabelle de Maisnil-lez-Ruitz (1372) (A. Nord, 3 H 101, p. 1420), Gauthier de Tupigny (1256) (Demay, *Flandre*, 1671).

⁶⁰) Baudoin de Meteren (1214) (Douet D'Arcq, 2823).

⁶¹) Hugues de Wavrin, sgr. d'Upen est le fils cadet de Hellin III de Wavrin ; il scelle en 1308 d'un écusson en abîme avec un autre écusson en franc-quartier (A. Pas-de-Calais, A 76/I). Ce renseignement ne figure pas dans mon étude sur *l'Écusson en abîme* car il provient de recherches ultérieures. Deux autres exemples du franc-canton comme brisure peuvent être mis en évidence chez un cadet de Béthune, Guillaume de Béthune-Locres, en 1279 (écu à la fasce avec un lion au franc-quartier, Demay, *Flandre*, 581), et chez un héritier, Gautier de Douai, sgr. de Wasquehal, en 1284 (son père, le châtelain Gautier V, ne meurt qu'en 1286) (écu au chef d'hermines, chargé d'un écusson à la croix engrêlée au quartier dextre du chef, Demay, *Flandre*, 795).

⁶²) Le lambel caractérise les Wavrin-St. Venant, les Wavrin-Harponlieu et les Wavrin-Goiseaucourt, issus en première génération des sénéchaux Robert II et Hellin II, au milieu du XIII^e. Il se retrouve chez les cadets des Douai du début du XIII^e, Jean et Pierre (Demay, *Flandre*, 792 à 794). Robert d'Arras, fils cadet du châtelain Hugues, scelle en 1257 d'un chef d'hermines au lambel (Guesnon, *Sigillographie de la ville d'Arras*, n° 30).

⁶³) Remarquons que les Arras-Achicourt ont inversé les émaux de la ligne aînée et portent d'hermine au chef (Baudoin, 1267, Demay, *Artois*, 101). Les Arras-Selles comme les châtelains, portent le chef d'hermines mais ajoutent une merlette à dextre de celui-ci (Hugues dit Pépin de Selles, 1381 et 1383, Demay, *Clairambault*, 8530 et 8531). Son ancêtre, Robert d'Arras, sgr. de Selles, fils du châtelain Baudoin VIII, ne porte pas de brisure en 1291 (Ms. Rebecque, p. 778).

⁶⁴) Jean de Nielles-Selles, fils de Jean de Selles, sgr. de Nielles, lui-même cadet des Arras-Selles, adopte une bordure (1365, Douet D'Arcq, 3054).

⁶⁵) Jean Riffard d'Olhain-Méricourt : trois tourteaux et une bordure (1381, Ms. Rebecque, p. 603).

une étude d'ensemble portant sur de nombreux lignages, qu'il sera permis de formuler une hypothèse solide.

Le problème des émaux, comme celui des brisures, peut donner lieu à des hypothèses fécondes. Dans l'exemple de l'écartelé, les Noyelles, issus des Couplel, et par eux les Hulluch, changent, comme ceux-ci, le sable en gueules. Chez les Wavrin, les Mallet changent l'écusson d'argent en or, les Pérenchies le champ d'azur en sinople. Dans ces deux cas il s'agit certainement de vassaux et non de collatéraux. Par contre les châtelains d'Arras, issus de ceux de Douai, changent le champ de sinople en gueules. S'il est probable que les vassaux ont, plus souvent que les collatéraux, modifié les émaux, la règle présente des exceptions et, une fois de plus, ne saurait être considérée comme absolue.

Du point de vue héraldique, l'étude de l'écartelé nous permet donc de formuler des conjectures sur l'appartenance et l'évolution des armes, les variations des brisures, la transformation des émaux ; du point de vue sigillographique, l'étude des dimensions des sceaux n'est pas sans enseignement : les grands sceaux, de 72 à 55 mm., semblent réservés pour les actes les plus importants, les petits sceaux, entre 25 et 35 mm., sont d'un usage courant pour les quittances de gages. Aux XIV^e et XV^e siècles, le diamètre diminue et atteint 40 mm. au maximum. Un petit détail mérite aussi d'être signalé : en 1265, Catherine qui tient le bail de son fils mineur emploie un sceau de 72 mm. alors que son fils n'a qu'un sceau de 33 mm. ; hasard ou règle habituelle pour les mineurs ? Quelques années plus tard, le châtelain, devenu majeur, scelle avec des sceaux de 58 et 61 mm. Ici encore une étude générale est à faire pour les XIII^e et XIV^e siècles et, jusqu'à sa publication, nous ne pouvons que faire des réserves sur une conclusion trop hâtive.

* * *

L'écartelé de plains, variété d'armoiries assez rare dans le Nord de la France, semble concentré autour de Lens en Artois. Au XIV^e siècle, il devient un peu plus fréquent, et caractérise quelques familles nouvelles venues, les Ostrel de Lières par exemple. Blason originel, il ne doit pas être confondu avec l'écartelure, disposition de plus en plus habituelle après le XV^e siècle et qui permet aux familles chevaleresques et autres de rappeler dans leurs armes les alliances de leurs ancêtres.

Miscellanea

Protection des armoiries publiques.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur signalant que le dernier Congrès de l'Association internationale pour la protection de la Propriété Industrielle, tenu à Paris du 23 mai au 3 juin 1950, a exprimé le vœu que le texte de l'article 6 *ter*, premier alinéa, de la Convention de Paris, soit modifié comme suit :

« Les pays de l'Union conviennent de refuser ou d'invalider l'enregistrement et d'interdire en tout temps l'utilisation, soit comme marques de fabrique ou de commerce, soit comme éléments de ces marques, soit comme autres signes distinctifs de produits, soit comme enseignes, soit comme moyens de réclame sous n'importe quelle forme, des armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etats ainsi que toute imitation de ceux-ci. » L. J.